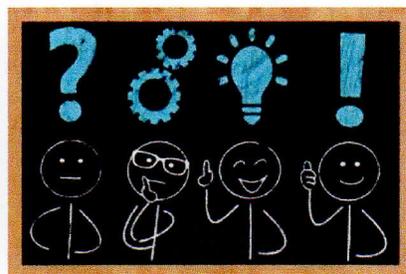




La feuille de **DéCLIC**



Bulletin d'information du territoire

Éditorial

*A l'heure où la réglementation vient opportunément à la rescousse du Maire de Vouziers pour contrecarrer les voix discordantes (lire article ci-contre), l'association **DéCLIC** rend la parole aux Vouzinois et habitants du territoire de l'Argonne ardennaise en éditant ce bulletin.*

Régulièrement, vous trouverez dans votre boîte aux lettres cette parution alimentée par des citoyens bénévoles traitant de divers sujets.

N'hésitez pas à rejoindre notre association et bonne lecture.

De la gestion des commissions municipales...

Comme l'écrivaient si bien le maire de Vouziers et son équipe dans leur tribune politique du dernier magazine municipal : "Heureusement que les vrais démocrates sont majoritaires".

Lors du dernier Conseil municipal, les "vrais démocrates majoritaires", comme ils aiment donc à se présenter, ont pu nous montrer toute l'étendue de leur passion pour la démocratie et de leur amour pour le débat, la confrontation des idées et la vie citoyenne locale. Ils ont aussi, et surtout, pu nous faire une belle démonstration du poids de leur écrasante situation "majoritaire" au Conseil municipal de Vouziers.

Apparemment, siéger à 22 conseillers municipaux sur les 29 que compte le Conseil municipal de Vouziers, ne suffisait pas encore assez à les rassurer dans leur position de "vrais démocrates majoritaires".

Le maire de Vouziers et ses conseillers ont donc tout simplement voté une restructuration des Commissions municipales qui exclut arbitrairement, et par leur seule volonté, tous les Vouzinois non élus de la liste "Elan

Vouzinois" qui, à défaut d'être élus, avaient souhaité intégrer les commissions municipales pour y apporter leur expertise et participer à la vie de notre Commune.

Leur seul crime : s'être présentés face à Monsieur Dugard et son équipe aux dernières élections municipales.

Pour être clair sur ce sujet, le maire de Vouziers a même tenu à préciser qu'il faisait voter cette décision afin de faire respecter le choix des Vouzinois dans les urnes (11 voix d'écart !!!)

Ces comportements sont graves, inacceptables et contre nos principes républicains. Il est donc d'autant plus inquiétant de constater que ces décisions scandaleuses sont votées sans broncher et à l'unanimité par le maire et ses conseillers.

Vous êtes en phase avec nos idées, alors adhérez à notre association en remplissant le bulletin ci-dessous, Adressez-le avec votre cotisation à

Association DéCLIC

25 rue Henri Rouyer

08400 VOUZIERS

Bulletin d'adhésion à Déclic

M. Mme habitant

souhaite adhérer à DéCLIC en tant que :

adhérent (cotisation 15 €) ou membre bienfaiteur (cotisation libre > 15€)

par chèque à l'ordre de Association DéCLIC

Adresse mail n° portable.....

Site internet <https://www.declicvouzinois.com/> – mail association.declic08@gmail.com

Des élus impliqués et au travail

Après un peu plus d'un an de mandat, les élus de l'Elan Vouzinois souhaitent faire un petit bilan de leur activité en tant qu'élus représentant 49,63% des suffrages exprimés en mars 2020.

En effet, il paraît important que vous puissiez être informés, dans les faits, de leurs prises de positions notamment lors des Conseils Municipaux.

Cette démarche pouvant, ils l'espèrent, vous permettre de vous forger une opinion propre sans interprétations ni subjectivité.

Ainsi depuis les dernières élections, 9 conseils municipaux se sont tenus jusqu'à ce 31 mars : au cours de ces 9 conseils municipaux, **125 délibérations** soumises aux votes ont été proposées.

Ils ont voté **POUR à 109 reprises**, se sont **ABSTENUS à 11 reprises** (6 absentions sur 11 concernaient des modifications sur le marché du pôle scolaire pour lequel ils ne disposaient d'aucun élément technique pour se prononcer) et ont voté **CONTRE à 5 reprises** pour les dossiers suivants :

1 Déclassement de la Rue de Glasgow pour permettre l'implantation des nouveaux locaux administratifs communautaires,

2 Zonage d'assainissement : celui-ci entérinait l'assainissement non-collectif dans des communes associées contrevenant ainsi aux promesses de raccordement collectif émises quelques années auparavant,

3 Constitution des commissions municipales : La proposition de Monsieur le Maire n'avait aucun fondement juridique ou réglementaire.

4 Constitution des comités de villages : interrogée, la majorité n'a apporté aucune réponse sur le choix des membres à ces comités.

5 Enfin, ils viennent de voter contre le Budget Prévisionnel 2021. Ils ne pouvaient en effet valider de fait tous les projets de l'équipe du maire, notamment la construction des bureaux de l'Argonne Ardennaise et surtout le principe de recourir à un prestataire privé pour confectionner les repas du pôle scolaire à partir de son ouverture.

Pour comparaison, sur ces mêmes 165 délibérations, l'ensemble des 21 conseillers municipaux de la majorité et le Maire ont voté 3462 POUR sur 3465 votes.

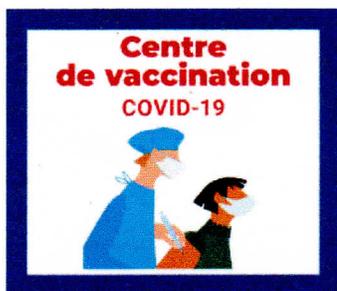
L'ensemble de ces éléments chiffrés sont extraits des comptes rendus de Conseils Municipaux disponibles sur le site de la ville de Vouziers ...

Vous l'avez peut-être déjà lu ou entendu, il arrive parfois qu'ils soient qualifiés de « populistes », de « contre tout, tout le temps » ou encore de faux démocrates en opposition aux « vrais » bien évidemment. Ils essaient, très humblement, de respecter la démocratie : ni la vraie, ni la fausse. Alors si le fait de voter 5 fois contre sur les différentes délibérations met en « péril » la démocratie locale, ils s'en excusent très sincèrement, cela n'est pas et cela n'a jamais été leur souhait, bien au contraire.

Si par contre c'est le simple fait qu'il y ait une opposition au sein des instances municipales qui constitue un « péril » alors c'est peut-être que la démocratie locale, elle-même, a un souci.

Parce que le danger avec les « leçons », c'est qu'avant de les donner, il vaut mieux les apprendre.

COVID 19 – Immersion au centre de vaccination.



Pour prendre rendez-vous, appeler au
09 72 76 02 50

Témoignage de Lola (prénom d'emprunt) qui y travaille.

« On vaccine tous les après-midis de 13h30 à 18h00 dans les anciens locaux de la Résidence A. A partir de mai, on vaccinera deux matins par semaine de 9h00 à midi, plus toutes les après-midis pour un total de plus de 700 doses / semaine, avec à chaque fois la présence d'un médecin, de trois infirmières libérales et de deux secrétaires. Honnêtement notre centre marche super bien. Le Dr Dumont qui est le médecin coordinateur, a superbement tout bien géré. Grâce à l'implication des médecins généralistes, retraités ou remplaçants du coin et des infirmières libérales, la vaccination se passe super bien. Un vrai esprit d'équipe est en place malgré le roulement des médecins et des infirmières... On envisage d'ouvrir certains samedis s'il le faut. »

Site internet <https://www.declivouzinois.com/> – mail association.decliv08@gmail.com

Futur siège de la 2C2A : Une confusion irréversible.

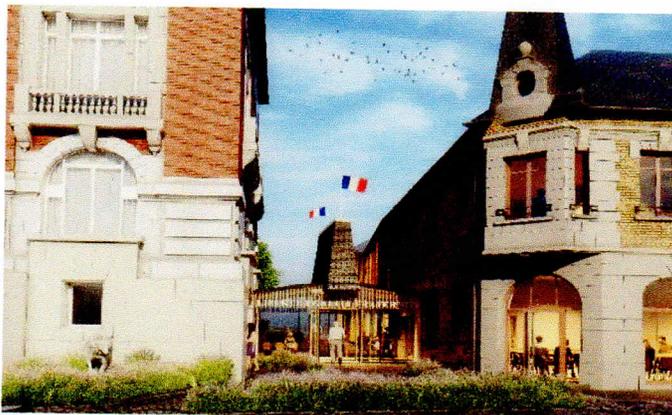
La construction du siège de l'Argonne ardennaise au cœur de la ville –centre du territoire et surtout son lien matériel, bâti, avec l'hôtel de ville de Vouziers siège du pouvoir communal crée un état de fait irréversible qui va à l'inverse de l'évolution incontournable des pouvoirs locaux. Elle va bien au-delà de la mutualisation des moyens, bien naturelle car à l'origine de la création des communautés de communes. La mutualisation des moyens, des services, reste une démarche réversible ; le projet de construction du siège de l'Argonne ardennaise, au contraire, inscrit la confusion dans un bâti de façon irréversible sauf à accepter par avance, en cas de remise en cause, l'idée d'un gâchis architectural et financier.



Les raisons invoquées pour tenter de justifier ce projet ne sont guère crédibles et il ne faut donc pas s'étonner qu'il ne suscite pas une adhésion franche des élus. Je pense même, sans vouloir être oiseau de mauvais augure, que les critiques s'accroîtront dans les mois à venir. En évitant d'entrer dans une analyse urbanistique que des personnes et services compétents ont sans doute conduite objectivement, prétendre redynamiser ainsi l'activité du centre ville de Vouziers me semble assez illusoire. L'implantation de services essentiellement administratifs, le déclassement partiel de voiries et d'une place utilisée en parking,

compliqueront davantage qu'ils ne faciliteront le dynamisme dont a besoin le centre ville. Mais là n'est pas la problématique principale. La dépendance « bâtie » entre une commune-fusée-t-elle au centre du territoire- et l'Epci « l'Argonne ardennaise » induit un centralisme univoque, frustrant pour les bourgs d'équilibre du territoire et pour les villages plus modestes. Il crée une sorte de « couple privilégié » aux contours confus, mal identifiés par les citoyens. C'est un peu comme si la commune de Vouziers et l'Argonne ardennaise ne constituaient plus qu'une seule entité, ce qui est malsain. Cette confusion s'avérera négative pour ces deux collectivités territoriales et donc, en conséquence, handicapante pour la mise en œuvre d'un projet de territoire connu, apprécié et soutenu par les habitants. La confusion et la perte de sens ainsi induite démobilisent les citoyens alors que les zones rurales comme la nôtre ont besoin de rassembler, dans la clarté, toutes les énergies. En choisissant de faire du siège de l'Argonne ardennaise une annexe de la Mairie de Vouziers, une sorte d'appendice administratif, les élus, selon moi, se fourvoient en prenant une décision qui n'anticipe pas une évolution pourtant fortement prévisible des collectivités locales.

Qu'en sera-t-il quand l'équipe dirigeante de l'Argonne ardennaise ne partagera pas les choix des élus de la ville de Vouziers ? Les liens intercommunaux resteront solides tant qu'ils seront tissés dans l'intérêt collectif du territoire, dans sa diversité et son hétérogénéité. Le ressenti d'une dépendance quasi exclusive entre l'Argonne ardennaise et la ville de Vouziers serait malsain. L'agrandissement du siège actuel de la communauté de communes, parfaitement indépendant et connu des habitants,



aurait été sans doute une solution moins onéreuse et surtout porteuse d'une clarté institutionnelle si importante aujourd'hui. J'ai pris note que l'urgence de cette implantation éliminait l'examen de toutes les alternatives et interdisait toute réflexion complémentaire. En tout cas, elle ne m'empêche pas d'exprimer mes réflexions sur cette question qui va bien au-delà de l'examen d'un permis de construire et de les partager avec d'autres destinataires.

Texte aimablement communiqué par Michel Coistia

Une campagne tant attendue.

La campagne de stérilisation des chats errants, tant attendue par nombre de Vouzinois a enfin commencé. Il aura fallu attendre de nombreuses années, de nouvelles élections municipales et qu'une association de protection animale tire la sonnette d'alarme pour que ce sujet soit enfin considéré.

Le constat est bien là, la population de chats errants ne cesse d'augmenter dans nos quartiers depuis des années. Ce sont désormais des centaines de mistigris qui se retrouvent à la rue.

Malheureusement, les abandons sont choses communes dans nos rues. Certains secteurs sont devenus de réels "points de chute" pour des propriétaires irresponsables qui n'hésitent pas à y laisser leur animal devenu adulte, trop vieux, ou malade. Évidemment ces animaux se retrouvent à la rue sans avoir préalablement été stérilisés. Pour rappel, en France, l'abandon d'un animal domestique est assimilable à un acte de cruauté passible de deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

L'objectif d'une campagne de stérilisation est donc de limiter la prolifération des chats errants dans un secteur défini.

Pour rappel, tout chat né après le 1^{er} janvier 2012 doit être identifié, c'est une obligation. Le cas échéant, le propriétaire s'expose à une amende de 750 €.

Cas particulier des « chats libres » : le chat errant obtient le statut de chat libre dès lors qu'il a été capturé, identifié, stérilisé, et relâché sur son lieu de capture.

La reproduction incontrôlée des chats errants engendre une surpopulation et une propagation de maladies. Elle engendre également des problèmes de nuisances et de salubrité publique. La stérilisation est le meilleur moyen de limiter la maltraitance, la misère animale et les abandons.

La stérilisation des chats présentent divers avantages: diminution

des risques de cancer (utérus, mamelles), réduit l'agressivité entre mâles, diminue le risque de contracter une maladie sexuellement transmissible, régule naturellement les populations, diminue les problèmes de voisinage (nuisances sonores et olfactives), évite la surpopulation dans les refuges. Elle permet de contrôler les populations de chats errants tout en respectant le bien-être de l'animal et de maîtriser la prolifération des animaux et ses conséquences néfastes, y compris sur l'environnement et la petite faune sauvage.

Nourrir les chats "libres" évite l'éventration des poubelles et l'intrusion chez les gens des chats affamés en quête de nourriture. Cela maintient les chats dans un état sanitaire satisfaisant et permet de fixer une population sur un territoire précis. Un suivi visuel et sanitaire est possible via des points de nourrissage suivis par des associations, particuliers, ou les services techniques. A Vouziers, ceux-ci ne sont pas autorisés, ce qui est regrettable.



Comment se déroule une campagne de stérilisation ?

D'ordre général, les chats errants sont capturés à l'aide de cages-trappes par les équipes des services techniques de la ville (ce qui est le cas à Vouziers) ou par les équipes des associations de protection animale. Ils sont ensuite stérilisés et identifiés, puis relâchés dans leur environnement. Les chats se montrant sociables peuvent être proposés

à l'adoption

Une convention a donc été signée entre la ville de Vouziers, l'association LISA et la clinique vétérinaire de Vouziers afin de mener à bien cette campagne de stérilisation. Nous pouvons nous en réjouir ! Seulement, à ce jour, de nombreuses chattes ont déjà mis bas ou sont en gestation. Peut-être faudra-t-il envisager de mobiliser des moyens matériels et humains supplémentaires ? Nous ne devons pas oublier l'engagement et l'action des bénévoles de l'association vouzinoise "Les Buddy Chats", qui œuvre dans notre secteur avec de petits moyens. De même, quelques Vouzinois ont décidé de faire stériliser les chats de leur quartier à leurs frais et veillent sur eux, ces initiatives sont louables !

Nous pouvons donc espérer que cette campagne puisse être bénéfique à tous points de vue, et qu'elle perdure au fil des années.

La prolifération du chat

